

ROLE DU MAITRE D'OUVRAGE POUR LA GESTION DU RISQUE AMIANTE : RESPONSABILITE ET PILOTAGE D'OPERATIONS - Présentiel

Cette formation traite des responsabilités du maître d'ouvrage dans la prévention des risques liés à l'amiante. Maîtriser le cadre réglementaire, mettre en œuvre les bonnes pratiques de prévention.

Objectifs opérationnels

- Respecter et faire respecter les principes de prévention : analyse des risques, procédures et modes opératoires, plan de prévention, Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS) en présence d'amiante

Public Concerné

- Chargés d'opérations
- Chefs de projets et responsables travaux des services bâtiments de la maîtrise d'ouvrage
- Responsables maintenance et exploitation des bâtiments
- Chefs d'établissements
- Gestionnaires de patrimoines immobiliers

Durée

14.00 Heures 2 Jours

Prérequis

Suivre cette formation n'exige aucun niveau de connaissances prérequis particulier.

Contenu

L'amiante, son utilisation, le risque santé

Dispositif législatif, réglementaire et normatif

- Code de la Santé Publique, Code du Travail
- Évolution des textes réglementaires en matière de repérage notamment arrêté du 4 juin 2024
- Évolution normative dont FD X 46-033

Obligations des propriétaires et des chefs d'établissements

- Missions réglementaires de repérage et de diagnostic : date de construction, usage –résidentiel, bureaux, établissement recevant du public (ERP)
- Dossier Technique Amiante (DTA), diagnostics avant-ventes, avant démolition et avant travaux / avant certaines opérations
- Exploiter et faire l'analyse critique d'un rapport de mission

Travaux de maintenance ou d'entretien

- Intervenants et travaux concernés : Arbitrage entre sous-section 4 et sous-section 3 relativement à l'amiante
- Rôle et responsabilités du chef d'établissement dans la prévention : évaluation des risques en amont, définition des procédures et des modes opératoires, obligation de formation des travailleurs

Travaux de confinement, de retrait d'amiante : les étapes de la maîtrise d'ouvrage amiante

- Dossier de consultation : cahier des charges du maître d'ouvrage
- Réaliser une analyse critique de plan de retrait : méthodologie en phase « préparation de chantier »
- Procédures et modes opératoires :
 - Points clés de l'installation de chantier, protections collectives, information des travailleurs sur le site concerné, sur l'environnement et l'organisation mise en place
 - Points d'attention et de vigilance pour les chantiers en site occupé (réhabilitation)
 - Fin de chantier : repli et décontamination du matériel, autocontrôle de l'entreprise
 - Réceptionner les travaux (contrôle visuel, différentes mesures libératoires)
 - Rapport de fin d'intervention, mise à jour du DTA

Acteurs de la prévention

- Médecine du travail (suivi médical)
- Comité Social d'Entreprise (CSE)
- Inspection du travail (DREETS)
- Agents des Caisses Régionales d'Assurance Maladie (CARSAT, CRAMIF)
- Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP)

GINGER FORMATION - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 11788096478

Rôle et responsabilités du chargé d'opération en maîtrise d'ouvrage

- Positionnement du chargé d'opération par rapport aux autres acteurs, chefs d'établissements, services maintenance et travaux intégrés, entreprises extérieures de maintenance ou de travaux, maîtres d'œuvre, Coordonnateurs SPS

Cette formation est également réalisée en Distanciel.

Méthodes pédagogiques

Le parcours d'apprentissage prévoit une alternance d'exposés théoriques et de partages d'expériences.

Moyens pédagogiques

ESPACE PRIVÉ EN LIGNE

Accessible via l'application web à l'adresse app.gescof.com, cet espace personnalisé offre aux participants la possibilité de :

- Répondre au questionnaire d'analyse des besoins, afin d'adapter la formation à leur contexte et à leurs attentes.
- Réaliser l'évaluation des acquis à la fin de la formation.
- Accéder aux ressources pédagogiques mises en ligne par le formateur.
- Télécharger leur attestation de fin de formation et leur certificat de réalisation.
- Compléter le questionnaire de satisfaction, contribuant à l'amélioration continue des formations.

Les participants sont encouragés à se munir d'un ordinateur portable afin de profiter pleinement des fonctionnalités de l'Espace Privé.

MOYENS TECHNIQUES

La formation s'appuie sur des outils et supports multimédias animés par l'intervenant, visant à enrichir l'expérience pédagogique.

QUESTIONNAIRE D'ANALYSE DES BESOINS

Avant le début de la formation, chaque participant est invité à remplir un questionnaire en ligne permettant au formateur de connaître son activité professionnelle, son niveau de compétences, ses préférences pédagogiques et s'assurer que les objectifs opérationnels de la formation correspondent à ses attentes.

Qualification Intervenant(e)(s)

L'Intervenant est un formateur qualifié et détenteur d'une Attestation de compétence de formateur délivrée par l'OPPBTB.

Méthodes et modalités d'évaluation

L'évaluation est réalisée en ligne en fin de formation sur la base d'un questionnaire individuel. Elle permet de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs opérationnels par l'apprenant. La formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation mentionnant le niveau d'acquisition de l'apprenant.

Modalités d'Accessibilité

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.



Contactez-nous !

Nelly DROUILLARD
Chef Projets Formation

Tél. : 0130852490
Mail : formation@groupeginger.com